

Ausführung von besonderen geotechnischen Arbeiten (Spezialtiefbau) - Schlitzwände

Execution of special geotechnical works - Diaphragm walls

Exécution de travaux géotechniques spéciaux – Parois moulées

La Norme européenne EN 1538:2000 complétée par l'avant-propos national a le statut d'une norme suisse.

Avant-propos national: voir page suivante.

En suisse la présente EN est de la compétence du groupe suisse CEN/TC 288 «Exécution des travaux géotechniques spéciaux».

Numéro de référence:
SN EN 1538:2000 F

Éditeur:
Société suisse des ingénieurs
et architectes
Case postale, CH-8039 Zurich

Valable dès: 2000-05-01

Dans le cadre d'un accord entre les pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE), la Suisse s'est engagée à réduire les entraves techniques commerciales par l'adoption des Normes Européennes harmonisées (EN).

Ces normes sont élaborées sur le plan international et sur mandat de l'UE et de l'AELE par le Comité Européen de Normalisation (CEN). Le CEN est l'association des différentes instances de normalisation nationales. Dans le cadre du CEN, le groupe de travail 1 (WG 1) du Comité technique 288 «*Exécution de travaux géotechniques spéciaux*» (TC 288) a mis au point, avec la participation de spécialistes suisses, la présente norme EN 1538 «*Parois moulées*» .

La Suisse n'a émis aucune réserve à cette norme et l'a reprise dans la collection des normes suisses en tant que SN EN 1538 sous la désignation SIA 193.112. L'adoption de cette norme entraîne l'abrogation du chiffre 5 *Tolérances* de la recommandation SIA 229 «*Fouilles en pleine masse*» (1993), dans la mesure où les dispositions de ce chiffre se rapportent aux parois moulées

La norme SIA 193.112 comprend 34 pages de caractère normatif et 16 pages de caractère informatif ainsi que le présent avant-propos national.

ICS 93.020

Version Française

Exécution de travaux géotechniques spéciaux - Parois moulées

Ausführung von besonderen geotechnischer Arbeiten
(Spezialtiefbau) - Schlitzwände

Execution of special geotechnical works - Diaphragm walls

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 1 juin 1997.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions	5
4 Informations requises pour l'exécution du projet	6
5 Reconnaissance des terrains	7
6 Matériaux	7
7 Considérations touchant à la conception	11
8 Exécution	17
9 Supervision de l'exécution et contrôle	21
10 Documents de chantier	33
11 Exigences particulières	34
Annexe A (informative) Compositions classiques pour béton plastique et mortier plastique	35
Annexe B (informative) Exemples de fiches de chantier pour les parois moulées	36
Annexe C (informative) Bibliographie	48
Annexe D (informative) Degré d'obligation des clauses	49

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 288 "Exécution des travaux géotechniques spéciaux" dont le secrétariat est tenu par l'AFNOR.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2000, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2000.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

L'objet du TC 288 est la normalisation des techniques d'exécution des travaux géotechniques, y compris les méthodes d'essais et de contrôle, ainsi que la normalisation des exigences sur les matériaux. Il a été confié au WG1 le domaine des parois moulées de soutènement ou d'étanchéité. La présente norme ne comprend pas l'exécution des barrettes, qui fait l'objet de l'EN 1536. Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Pieux forés.

Ce document a été élaboré pour aller de pair avec l'Eurocode 7 Partie 1 : Conception géotechnique, règles générales (ENV 1997). Ce dernier couvre à l'article 8 la conception des ouvrages de soutènement et donne des indications pour le contrôle des travaux. La présente norme n'aborde les questions de conception que lorsque c'est strictement nécessaire, par exemple pour la définition des cages d'armatures; en revanche, elle couvre complètement les aspects liés à l'exécution et au contrôle des travaux.

La présente norme a été élaborée par un groupe de travail comprenant des représentants de 10 pays, et en tenant compte de 7 documents, nationaux ou internationaux, codifiant les règles de l'art.